

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE LES BLES D'OR

Juin 2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS/ ET RECOMMANDATIONS

Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation (Ecart/ Remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
1 - Gouvernance	Prescription_01 (Ecart_01)	Formaliser la mise en place du conseil de la vie sociale par la prise d'une décision réglementaire (article D311-4 du CASF).	3 mois	Décision instituant le CVS conforme à l'article D311-5 du CASF.
1 - Gouvernance	Prescription_03 (Ecart_03)	Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF) .	6 mois	Règlement de fonctionnement et avis de l'instance représentative du personnel.
1 - Gouvernance	Prescription_04 (Ecart_04)	Compléter le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (articles R311-33 à R311-37 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement.
1 - Gouvernance	Prescription_05 (Ecart_05)	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin-coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de mise à disposition du médecin-coordonnateur.
3 - Gestion des risques	Prescription_07 (Remarque_06, Remarque_07, Remarque_08, Remarque_09 et Remarque_10)	Améliorer le dispositif de gestion des risques en : - Intégrant à la procédure de déclaration des événements indésirables aux autorités administratives les modalités systématiques de retour aux personnels sur le traitement de leurs signalements. - Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des événements indésirables formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS, - Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.	12 mois	Procédure de déclaration des événements indésirables graves aux autorités administratives. Procédure de traitement des événements indésirables.

		<p>- Mettant en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 »,</p> <p>- Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.</p>		<p>Procédure de traitement des réclamations.</p> <p>Planning prévisionnel de formations (internes ou externes) sur la thématique de la maltraitance</p> <p>Calendrier des réunions d'analyse de pratiques et note de service sur l'organisation des réunions d'analyse des pratiques</p>
1 - Gouvernance	Recommandation_01	Formaliser dans une procédure spécifique à l'EHPAD, écrite et validée, les mesures mises en œuvre pour assurer de manière efficiente la continuité de la fonction de direction.		
1 - Gouvernance	Recommandation_02	Compléter la fiche de poste du médecin-coordonnateur en intégrant l'ensemble des missions de médecin-coordonnateur telles que listées à l'article D312-158 du CASF.		
2 -Ressources Humaines	Recommandation_03	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		
2 -Ressources Humaines	Recommandation_04	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
2 -Ressources Humaines	Recommandation_05	Élaborer et diffuser auprès des personnels de l'établissement une fiche de procédure de distribution des médicaments hors présence IDE intégrant le rappel des conditions de l'aide à la prise de médicaments.		